COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 24 novembre 2023

Membres présents : 12

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL

Absents excusés :

Régis DEXANT – a donné son pouvoir à Jean-Pierre AMOUREUX Valérie de SARIAC – a donné son pouvoir à Bruno GROSSI Annie MANDION

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8/11/2023
- Rapport de l'eau et assainissement
- Extensions de zones constructibles dans le cadre du PLUI
- Prime pouvoir d'achat
- Autorisation dépenses d'investissement à hauteur de 25%
- Projet sécurité centre bourg (sous réserve de réception du dossier de l'architecte)
- Questions et informations diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire rappelle la date des prochains conseils : lundi 11 décembre 2023 à 19h et mercredi 10 janvier 2024 à 19h.

Compte-rendu du conseil municipal du 8 novembre 2023 : approbation à l'unanimité

Rapport de l'eau et assainissement : il s'agit du rapport annuel (2022) obligatoire sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement. Ce document remis à l'ensemble des conseillers et largement commenté en séance, est approuvé à l'unanimité.

Extension des zones constructibles dans le cadre du PLUi: la nouvelle recherche minutieuse et systématique pour distinguer les « dents creuses » et les zones constructibles au sens propre du terme (terrains véritablement disponibles, qualité du sol...) constitue une nouvelle étape dans l'étude. Après examen des plans par les conseillers, Mme le Maire va demander un nouveau plan à l'urbaniste en charge de la préparation du PLUi à la CCSE.

Prime pouvoir d'achat : report à compter du 7 décembre 2023 de la mise à disposition par le Centre de Gestion de la prime votée (dans l'attente de la validation par le Comité Social Territorial).

Autorisation dépenses d'investissement à hauteur de 25% : disposition rendue nécessaire par le vote tardif du budget en cours d'année de plein exercice !

Commune : il convient préalablement de voter une décision modificative au budget 2023 de 20 000 € pour frais d'études. Dans ces conditions les niveaux d'autorisation de dépenses en investissement s'élèveront à 6 500 € pour les frais d'études, 11 375 € pour l'équipement et 100 000 € pour les travaux.

Eau et assainissement : le montant retenu est de : 19 354 €.

Projet sécurité centre bourg : la réception tardive du dossier n'a pas permis une instruction suffisante à la présentation en conseil. Ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

Questions et informations diverses :

- Noël des agents : 8 décembre 2023 à 18h30

- Vœux du Maire : 6 janvier 2024 à 18h30
- Colis de Noël pour les Anciens : distribution à organiser à partir du 16 décembre 2023
- Goûter de Noël à l'école : vendredi 22 décembre 2023
- Animation de Noël dans le village organisé par le Comité des Fêtes, de nombreuses associations, les commerçants : vendredi 22 décembre 2023 à partir de 17h. Programme qui s'annonce riche et recueille les vifs applaudissements des conseillers !
- Travaux de rénovation de l'église : célébration de la fin de la 1ère tranche par une séance d'information et une messe en janvier 2024
- Rappel : 1er salon du livre d'art et d'histoire de Sologne les 2 et 3 décembre 2023 au château de la Ferté-Beauharnais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance

Le Maire